



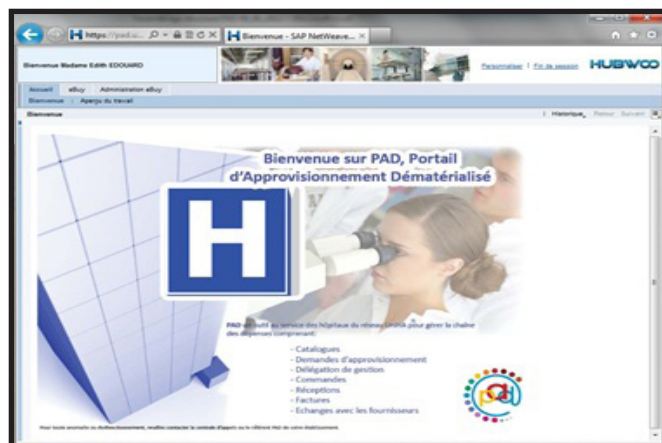
PAD

Le Portail d'Approvisionnement Dématérialisé d'UniHa

PAD un portail collaboratif

Un portail collaboratif permet à un client de proposer à ses fournisseurs un accès simple et instantané, via Internet, aux documents échangés pendant l'exécution du marché. En pratique, il automatise la correspondance des commandes, des factures et des réceptions de marchandises.

PAD va plus loin car il couvre tout le champ qui va de la demande interne de l'utilisateur jusqu'au traitement automatisé de la facture.



La Gestion de la DEMANDE :

PAD permet au personnel hospitalier de commander directement des produits autorisés sur des catalogues électroniques en respectant le budget alloué à son Pôle ou son Service.

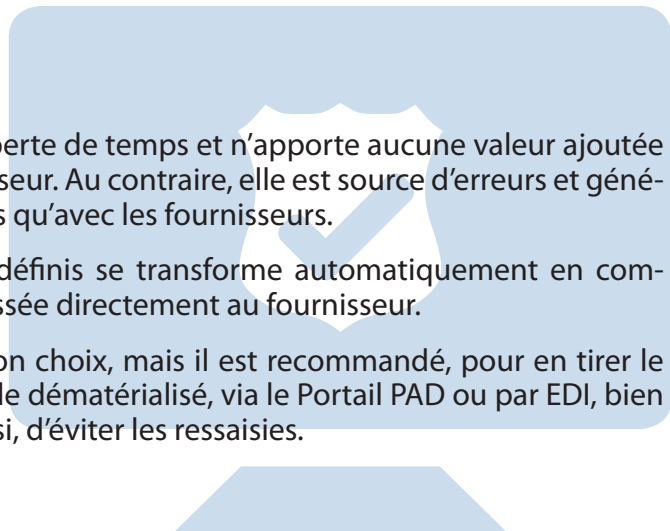
La différence majeure par rapport aux logiciels de GEF classiques, c'est ce catalogue électronique qui est partagé avec le fournisseur, qui reprend ses références et les conditions de son marché, mais aussi les photos et fiches techniques de ses produits. C'est un outil de référentiel commun utilisé tout au long du processus jusqu'à l'étape ultime de l'automatisation de la facturation, permettant d'éviter toutes ressaisies manuelles en intégrant et dématérialisant les commandes dès leur origine.

La Gestion de la COMMANDE :

La saisie manuelle des commandes est génératrice de perte de temps et n'apporte aucune valeur ajoutée autant dans l'établissement de santé que chez le fournisseur. Au contraire, elle est source d'erreurs et génératrice de litiges, tant en interne pour les établissements qu'avec les fournisseurs.

Avec PAD, la demande conforme aux paramètres prédéfinis se transforme automatiquement en commande, sans la moindre ressaisie en interne, et est adressée directement au fournisseur.

Le fournisseur reçoit la commande par le vecteur de son choix, mais il est recommandé, pour en tirer le plein bénéfice, de réceptionner les commandes en mode dématérialisé, via le Portail PAD ou par EDI, bien plus sécurisé que le fax ou le mail, et permettant, là aussi, d'éviter les ressaisies.



Comment ça marche

L'établissement hospitalier envoie des commandes signées électroniquement aux fournisseurs en garantissant leur traçabilité. Il intègre vos accusés de réception de commande.

Par défaut, vous réceptionnez la commande dématérialisée sur le Portail PAD et la récupérez sous format XML ou PDF.

Selon votre système d'information et/ou le volume des commandes, vous optez pour une intégration automatique par EDI.

Ainsi, vous accédez aux fonctionnalités d'accusé de réception de commande et d'avis d'expédition (DESADV / ASN) qui facilitent la déclaration de réception (service fait).



La Gestion de la FACTURE :

PAD intègre d'ores et déjà des factures électroniques.

Mais en attendant la généralisation de la facture dématérialisée, PAD intègre un module qui permet de transformer en électronique la facture Papier que la plupart des fournisseurs nous adressent encore à ce jour.

Une fois reçues les factures référençant la commande, le traitement de la facture est automatisé. PAD rapproche tout seul facture, commande et réception, arrête celles qui sont non-conformes et envoie au mandatement toutes celles qui ne présentent pas d'anomalies, soit environ 80%.

POINTS FORTS & POINTS FAIBLES

DES MODES D'EMISSION DES COMMANDES

		Indicateurs								
		Capacité des Fourn. à ce jour	Modèles d'émission	Sécurité des échanges	Délai de traitement de la commande	Pièces annexées à la commande	Coût de mise en œuvre	Coût de gestion	FIABILITE	
Totalité des fournisseurs	Fax	Etab.	-		-					NON
		Fourn.		-						NON
	Mail	Etab.	-							NON
		Fourn.								NON
Portail Internet	Etab.	+							OUI	
	Fourn.								OUI	
10% des Fourn.	EDI	Etab.	+							OUI
		Fourn.								OUI

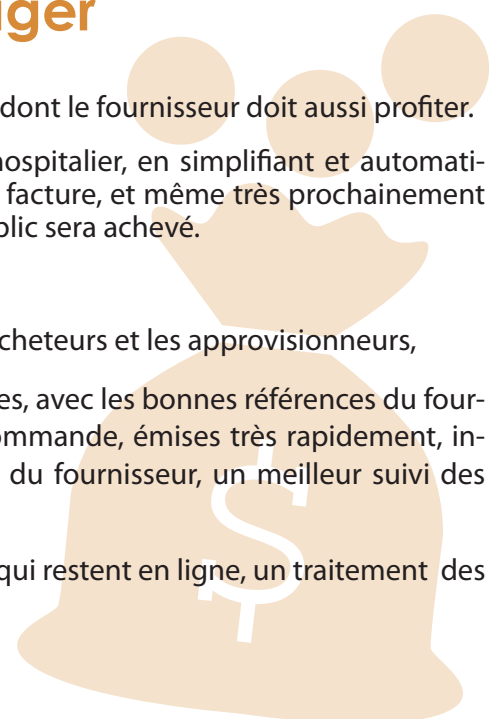
PAD, des gains immédiats à partager

A chacune des étapes de l'achat, PAD recherche des gains de processus dont le fournisseur doit aussi profiter.

Bien sûr, PAD génère des gains de productivité pour l'établissement hospitalier, en simplifiant et automatisant tout le processus interne de la demande jusqu'au traitement de la facture, et même très prochainement jusqu'au paiement lorsque le déploiement d'Hélios PES V2 du Trésor Public sera achevé.

Mais PAD génère aussi des gains pour nos fournisseurs :

- leurs catalogues de produits visibles par les utilisateurs, les acheteurs et les approvisionneurs,
- des commandes d'un haut niveau de qualité, fiables et tracées, avec les bonnes références du fournisseur, les bons prix du marché et les bonnes unités de commande, émises très rapidement, intégrables automatiquement dans le système d'information du fournisseur, un meilleur suivi des réceptions,
- une forte réduction des litiges et la possibilité de gérer ceux qui restent en ligne, un traitement des factures particulièrement rapide...



Coût de traitement d'une commande de 5 lignes pour le fournisseur.

Mode de réception	Tâche	Coût global par tâche
par FAX	Trier les fax	1,25 €
	Saisir la commande	16,04 €
	Traiter les anomalies de commande	0,63 €
	Conséquences de la Qualité du processus	- €
Coût TOTAL		17,92 €
sur le PORTAIL	Se connecter au portail	0,42 €
	Télécharger les commandes	0,42 €
	Intégrer les commandes dans l'ERP	1,67 €
Coût TOTAL		2,50 €
par EDI	Intégration des commandes au fil de l'eau ou par batch quotidien	- €
Coût TOTAL		- €

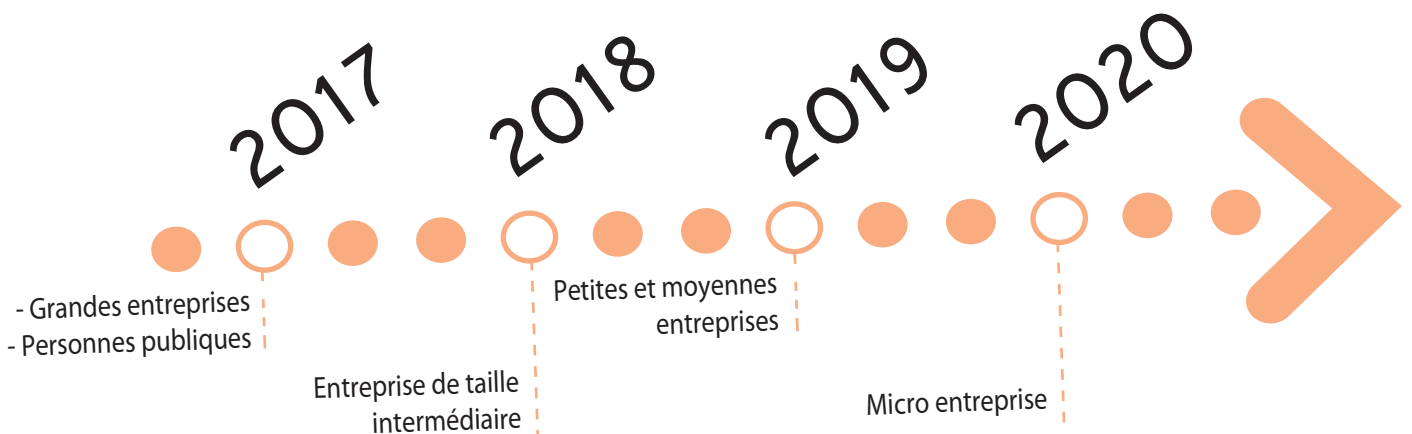
Cible

PAD, la garantie d'être prêt pour les prochaines échéances incontournables du **1er janvier 2017**

1er janvier 2017, date historique pour la dématérialisation des factures

En effet, à compter du 01 janvier 2017, les fournisseurs auront l'obligation de déposer leurs factures aux seuls formats électroniques autorisés sur le Portail créé par l'Etat, appelé Chorus Portail Pro 2017 (CPP 2017).

Bien entendu, toutes les collectivités publiques, dont les Etablissements Publics de Santé, auront pour obligation de récupérer les factures électroniques pour traitement et de remonter sur CPP 2017 toutes les informations liées au statut de la facture (rejet, suspension, paiement..). Elles ont également pour obligation de dématérialiser les flux de factures vers leur Comptable Public, au travers des flux PES V2 d'Hélios dont l'utilisation est déjà obligatoire depuis le 1er janvier 2015 pour les flux financiers.



Attention !

Tous les formats de dématérialisation ne sont pas validés par le DGFIP ni conformes aux normes européennes.

Seuls les formats suivants sont valides à ce jour : UBL, Cross Industry Invoice, PES V2 Facture, PDF mixte, PDF simple (signé et non signé), formats référencés par le CEN (modèle sémantique européen)

En revanche, les formats type Edifact ne sont pas acceptés



----- PAD déjà prêt à recevoir CPP 2017 -----

PAD sait déjà traiter tous les types de factures adressées par les fournisseurs (électronique, PDF, papier..) quel que soit le vecteur de communication, qui seront déposés sur le CPP 2017. Et PAD gère déjà aussi les statuts des factures.

Dès que les spécifications techniques du CPP 2017 auront été définitivement arrêtées, l'interface PAD / CPP sera réalisée.

A noter : l'utilisation du CPP 2017 est gratuite pour le fournisseur, les transferts de facture et d'information sur le statut entre PAD et CPP 2017 seront également gratuits pour les fournisseurs adhérents de PAD.

PAD, un portail en mode SaaS confié à la société HubWoo

Les membres d'UniHa n'ont pas souhaité exploiter eux-mêmes directement le portail. Aussi ont-ils décidé de confier la réalisation et l'exploitation en mode SaaS du portail à un prestataire extérieur. A la suite d'une procédure de marché public, c'est la société HubWoo qui a été retenue, associée à Columbus Consulting et Cegedim.

PAD, des clauses particulières intégrées dans nos marchés

Les établissements hospitaliers membres de PAD ont beaucoup investi pour mettre en place ce processus global entièrement dématérialisé et largement automatisé, qui sera achevé avec la liaison vers le Portail CPP 2017.

Cette automatisation est indispensable pour pouvoir traiter correctement le grand nombre de factures que traitent les Hôpitaux en provenance de plusieurs milliers de fournisseurs et qui seront déposées sur le portail de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, même si ce n'est pas entièrement gratuit, nous insistons fortement dans nos marchés auprès de nos fournisseurs pour qu'ils adhèrent à PAD.

Comment on adhère ? Combien ça coûte ?

Le contrat PAD fait partie des documents remis dans le cadre des consultations lancées par les établissements. Il suffit de l'adresser après signature. Bien entendu, il n'est signé qu'une seule fois et est valable pour tous les marchés, toutes les consultations, et tous les établissements membres de PAD.

L'adhésion n'est payante que pour les fournisseurs dont le CA avec les Etablissements Hospitaliers dépasse 50K€/an.

Au-delà de 50K€/an, l'adhésion s'élève à 1 500€ la première année couvrant paramétrage et formation, puis 1 000€/an les années suivantes couvrant maintenance, hotline, suivi de la qualité des transmissions..

Pour toute information contacter : Pierre- Jean Domenges, Coordonnateur Filière DP2A, CHU de Montpellier

Joël Gosse, Responsable projet « Dématérialisation de la chaîne de la dépense », j-gosse@chu-montpellier.fr

Laetitia Ducournau, Chef de projet PAD, laetitia.ducournau@uniha.org

Mise en page et graphisme réalisé par Guilhem Gomez, Guilhem960@gmail.com